



MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BENIN

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51
01 BP; 302 COTONOU - ROUTE DE L'AEROPORT
www.impots.finances.gouv.bj
email : sdgi@finances.bj
EQUITE - INTEGRITE - EFFICACITE
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



ATTESTATION D'IMMATRICULATION

IFU

3202221546863



Scanner le QR code pour
vérifier l'authenticité
du document

REVELATEUR

Catégorie : Société à Responsabilité Limitée
Créé le : 28 avril 2022
Téléphone : +22997950437
Adresse : N° DE PARCELLE I
MAISON AYEDELE AMOUR BALOGOUN
reveleateursarl@gmail.com
Ouédo, Ouédo
Abomey Calavi, Atlantique
BÉNIN
Régime fiscal : Micro et Petites Entreprises
Centre des impôts : CIPE n°1 Abomey-Calavi

Fait à Cotonou, le 4 mai 2022

Le Directeur Général des Impôts



Nicolas YENOSSI

Décret N° 2017- 215 du 10 avril 2017 fixant les modalités d'application de l'article 21 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 instituant l'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Le numéro IFU doit obligatoirement figurer sur toutes les quittances, factures ou lettres établies par vous et sur les déclarations, pièces ou actes produits, émis ou passés dans vos relations avec les administrations publiques ou privées et les entreprises. Il vous est par conséquent demandé de prendre les dispositions utiles pour vous conformer à la législation en vigueur.



MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BENIN

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51
01 BP; 302 COTONOU - ROUTE DE L'AEROPORT
www.impots.finances.gouv.bj
email : sdgi@finances.bj
EQUITE - INTEGRITE - EFFICACITE
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



ATTESTATION D'IMMATRICULATION

IFU

1201100848301



Scanner le QR code pour
vérifier l'authenticité
du document

Nom : **BALOGOUN**
Prénom(s) : **AYEDELE AMOUR**
Né le : **10 avril 1980**
Profession : **-**
Téléphone : **+22997950437**
Adresse : **N° DE PARCELLE I
MAISON AYEDELE AMOUR BALOGOUN
amourbalogoun@yahoo.fr
La Verduze, Ouédo
Abomey Calavi, Atlantique
BENIN**
Entr.Indiv.: **-**

Fait à Cotonou, le 4 mai 2022

Le Directeur Général des Impôts

Nicolas YENOUSSI

Décret N° 2017- 215 du 10 avril 2017 fixant les modalités d'application de l'article 21 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 instituant l'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Le numéro IFU doit obligatoirement figurer sur toutes les quittances, factures ou lettres établies par vous et sur les déclarations, pièces ou actes produits, émis ou passés dans vos relations avec les administrations publiques ou privées et les entreprises. Il vous est par conséquent demandé de prendre les dispositions utiles pour vous conformer à la législation en vigueur.



MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BENIN

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51
01 BP; 302 COTONOU - ROUTE DE L'AEROPORT
www.impots.finances.gouv.bj
email : sdgi@finances.bj
EQUITE - INTEGRITE - EFFICACITE
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



ATTESTATION D'IMMATRICULATION

IFU

1201502424304



Scanner le QR code pour
vérifier l'authenticité
du document

Nom : **GANDJIDON**
Prénom(s) : ANIOUVI CLAUDEL ARTHUR YVON
Né le : 1 juillet 1984
Profession : -
Téléphone : +22996842225
Adresse : N° DE PARCELLE A
MAISON ANIOUVI CLAUDEL ARTHUR
YVON GANDJIDON
yvon.gandjidon@gmail.com
Agori, Abomey-Calavi
Abomey Calavi, Atlantique
BENIN
Entr.Indiv.: -

Fait à Cotonou, le 4 mai 2022

Le Directeur Général des Impôts



Nicolas YENOUSSE

Décret N° 2017- 215 du 10 avril 2017 fixant les modalités d'application de l'article 21 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 instituant l'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Le numéro IFU doit obligatoirement figurer sur toutes les quittances, factures ou lettres établies par vous et sur les déclarations, pièces ou actes produits, émis ou passés dans vos relations avec les administrations publiques ou privées et les entreprises. Il vous est par conséquent demandé de prendre les dispositions utiles pour vous conformer à la législation en vigueur.